



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE	1540
1.1	MOMENT DE RÉFLEXION	1540
1.2	MOT DE BIENVENUE DU MAIRE	1540
1.3	PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL	1540
2	ORDRE DU JOUR	1540
2.1	2016 11 191 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE ..	1540
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	1541
3.1	2016 11 192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016	1541
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	1542
4.1	QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION RÉGULIÈRE	1542
5.	PRÉSENCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1542
6.	RAPPORTS	1542
6.1	RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS	1542
6.1.1	DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2016	1542
6.2	RAPPORT DES COMITÉS	1542
6.3	RAPPORT DU D.G.	1542
7.	ADMINISTRATION.....	1542
7.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT 367-16 VISANT À CITER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL LES CROIX DE CHEMIN DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON	1542
7.2	2016 11 193 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	1542
7.3	2016 11 194 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL PG SOLUTION	1543
7.4	2016 11 195 DATE DE FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES	1543
7.5	2016 11 196 ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES POUR 2017	1544
7.6	2016 11 197 PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA	1544
7.7	2016 11 198 SOUPER DE LA MRC (DIXVILLE)	1544
7.8	2016 11 199 TOPONYMIE : RUISSEAU MICHEL, RUISSEAU FRANCINE, RUISSEAU SÉVIGNY ET RUISSEAU BERGERON — CHANGEMENT DE NOM DU RUISSEAU CHABOT	1545
7.9	2016 11 200 DOSSIER ESPACE VITAL.....	1545
7.10	2016 11 201 OFFRE DE SERVICE – GESTION DES DOCUMENTS ET ARCHIVES 2017	1546
7.11	2016 11 202 NON-EXERCICE DU DROIT DE PREMIER ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON	1546
7.12	2016 11 203 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE — GUIDE DU CITOYEN.....	1547
8.	URBANISME.....	1547
8.1	2016 11 204 RÈGLEMENT 354-16-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354-14 (CONTENEUR)..	1547
8.2	2016 11 205 INSPECTEUR EN BÂTIMENT.....	1548
9.	VOIRIE MUNICIPALE	1549
9.1	2016 11 206 FOSSÉ DU CHEMIN VANASSE.....	1549
9.2	2016 11 207 FOSSÉ DU CHEMIN DU PETIT CORDON	1549
10.	HYGIÈNE DU MILIEU	1550



10.1	2016 11 208 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES.....	1550
11.	SÉCURITÉ.....	1550
2.	LOISIRS ET CULTURE	1550
12.1	2016 11 209 NOMMÉ UN REPRÉSENTANT À ACTI-SPORT.....	1550
12.2	2016 11 210 RECONNAISSANCE DE DEUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF	1551
13.	CORRESPONDANCE	1551
13.1	2016 11 211 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	1551
14.	TRÉSORERIE.....	1552
14.1	2016 11 212 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 NOVEMBRE 2016	1552
14.2	DÉPÔT DE RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016	1552
14.3	DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 20 OCTOBRE 2016	1552
14.4	2016 11 213 SURPLUS RÉSERVÉ DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (S.A.E)	1552
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1553
16	2016 11 214 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE.....	1553

Une assemblée publique de consultation a eu lieu à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton concernant le règlement 354-16-1 modifiant le règlement de zonage. 354-14. Aucune personne n'était présente pour cette assemblée de consultation.

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 novembre 2016, à 19 h, présidé par le maire monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Est absent

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit



1. **Ouverture**
- 1.1 **Moment de réflexion**
- 1.2 **Mot de bienvenue du maire**
- 1.3 **Présence des membres du conseil**
- 2 **Ordre du jour**
- 2.1 **2016 11 191 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre**
 1. **Ouverture**
 - 1.1 Moment de réflexion
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des conseillers du conseil
 2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
 3. **Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
 4. **Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière
 5. **Présence et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
 6. **Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire sur ses activités
 - 6.1.1 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2016
 - 6.2 Rapport des comités
 - 6.3 Rapport du D.G
 7. **Administration**
 - 7.1 Adoption du règlement 367-16 afin de citer 4 croix de chemin à titre d'immeubles patrimoniaux
 - 7.2 Renouvellement de la convention de travail de l'inspecteur municipal
 - 7.3 Renouvellement du contrat de service pour le logiciel PG Solution
 - 7.4 Date de fermeture du bureau pour la période des fêtes
 - 7.5 Adoption du calendrier des assemblées pour 2017
 - 7.6 Programme Emploi été Canada
 - 7.7 Souper de la MRC (Dixville)
 - 7.8 Toponymie : ruisseau Michel, ruisseau Francine, ruisseau Sévigny et ruisseau Bergeron — changement de nom du ruisseau Chabot
 - 7.9 Dossier Espace Vital – offre de règlement
 - 7.10 Offre de service – Gestion des documents et archives 2017
 - 7.11 Non-exercice du droit de premier achat par la municipalité de Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
 - 7.12 Bottin téléphonique – Guide du citoyen



8. Urbanisme

- 8.1 Adoption du second projet du Règlement 354-16 modifiant le Règlement de zonage 354-14 (conteneur)
- 8.2 Inspecteur en bâtiment

9. Voirie municipale

- 9.1 Fossé du chemin Vanasse

10. Hygiène du milieu

- 10.1 Ouverture des soumissions pour la collecte des ordures ménagères et des matières compostables

11. Sécurité

- Rien à signaler

12. Loisirs et culture

- 12.1 Nommé un représentant à Acti-Sport
- 12.2 Reconnaissance de deux organismes à but non lucratif

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption du rapport de la trésorerie au 7 novembre 2016
- 14.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2016
- 14.3 Dépôt du rapport financier au 20 octobre 2016

15. Varia et période de questions

16. Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2016 11 192 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.



VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session régulière.

5. Présence et période de questions

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et la municipalité. Et a participé au Congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2016.

6.1.1 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2016

Monsieur Marion dépose le rapport du maire pour l'année 2016.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 0 rencontre et/ou réunion
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 3 rencontres et/ou réunions.
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 3 rencontres et/ou réunions.
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre et/ou réunion.
Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 0 rencontre et/ou réunion.
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 2 rencontres et/ou réunions.

6.3 Rapport du D.G.

Le rapport du directeur général est déposé.

7. Administration

7.1 Adoption du Règlement 367-16 visant à citer à titre d'immeuble patrimonial les croix de chemin de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Ce point est reporté au mois prochain

7.2 2016 11 193 Renouvellement de la convention de travail de l'inspecteur municipal



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la convention de travail de l'inspecteur municipal tel que discuté à la séance de travail, le tout suivant les conditions acceptées;

QUE la convention de travail est pour une période débutant le 15 juin 2016 et se terminant le 31 décembre 2018;

QU'une rencontre est prévue pour le ou vers le 15 avril 2017 avec l'inspecteur municipal afin de discuter et d'évaluer le travail effectué à ce jour;

D'autoriser monsieur le maire Bernard Marion, ainsi que monsieur le directeur général Réjean Fauteux à signer ladite convention.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.3 2016 11 194 Renouvellement du contrat de service pour le logiciel PG Solution

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 au coût de 4 920 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service daté du 1er décembre 2016.

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à PG Solutions Inc.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 130 00 414

7.4 2016 11 195 Date de fermeture du bureau pour la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De fermer le bureau municipal du 21 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ



7.5 2016 11 196 Adoption du calendrier des assemblées pour 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 9 janvier	Mardi 4 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal du Québec.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.6 2016 11 197 Programme Emploi été Canada

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au directeur général la préparation des documents de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada »

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.7 2016 11 198 Souper de la MRC (Dixville)

ATTENDU que la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 25 novembre 2016;

ATTENDU que ce souper se tiendra à la municipalité de Dixville

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire le maire et 6 conseillers ainsi que les membres du personnel qui veulent participer à ce souper;

D'autoriser le directeur à émettre un chèque couvrant les frais des participants;

De requérir de la part des conjoints le remboursement des frais.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.8 2016 11 199 Toponymie : ruisseau Michel, ruisseau Francine, ruisseau Sévigny et ruisseau Bergeron — Changement de nom du ruisseau Chabot

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire homologuer les noms des ruisseaux suivants :

- Ruisseau Michel
- Ruisseau Francine
- Ruisseau Sévigny
- Ruisseau Bergeron
- Ruisseau Chabot

De transmettre la demande à la Commission de Toponymie du Québec

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.9 2016 11 200 Dossier Espace Vital

Considérant que la municipalité a bien reçu votre lettre du 14 octobre 2016, laquelle fait mention de l'accord proposé par la municipalité de 50 % de réduction de la facture F1110;

Considérant que suite à l'analyse du dossier, il a un montant à payer de 3 219.30 \$, facture # F1769;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de la facture # F1769 au montant de 3 219.30 \$;

Que l'offre de paiement est finale au montant de 3 219.30 \$ et mets fin au dossier entre



Espace vital et la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.10 2016 11 201 Offre de service – Gestion des documents et archives 2017

CONSIDÉRANT que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papier et numériques;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà cette firme depuis quelques années pour nous supporter dans la gestion de nos documents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De renouveler l'entente de service pour l'année 2017 qui comprend les honoraires suivants :

Un forfait hebdomadaire de (8 jours) 2 013.80 \$ ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.11 2016 11 202 Non-Exercice du droit de premier achat par la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton renonce à son droit de premier achat par la Municipalité, relativement à la propriété située au 1387, chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton;

D'autoriser monsieur le maire Bernard Marion, à signer la lettre de refus demandé par la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie;

De transmettre copie de la lettre à monsieur Pierre Langevin, directeur général à la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ



7.12 2016 11 203 Bottin téléphonique — Guide du citoyen

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la publication des informations relatives aux services municipaux dans le bottin téléphonique de la région de Coaticook pour un montant de 190 \$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1 2016 11 204 Règlement 354-16-1 modifiant le Règlement de zonage 354-14 (conteneur)

**Projet de règlement numéro 354-16-1
Modifiant le règlement de zonage 354-14 afin
de modifier les dispositions sur les véhicules
utilisés comme bâtiments accessoires aux
usages des groupes commerce contraignant,
industriel, agricole et forestier**

Attendu que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les dispositions concernant les véhicules utilisés comme bâtiment accessoire aux usages des groupes commerce contraignant, industriel, agricole et forestier;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 2016;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Le conseil de la municipalité de Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :



Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 354-16-1 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions concernant les véhicules utilisés comme bâtiments accessoires aux usages des groupes commerce contraignant, industriel, agricole et forestier* »;

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de l'article 11.3.1 *Conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires à certains usages* suite à l'article 11.3 *Véhicules utilisés comme bâtiment* comme suit :

« 11.3.1 Conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires à certains usages »

Il est permis d'utiliser un conteneur ou une remorque comme bâtiment accessoire dans toutes les zones pour les usages des groupes commerce contraignant, industriel, agricole et forestier :

- a. *Être dépourvu de rouille, de lettrage et de publicité;*
- b. *Être peint d'une couleur uniforme et s'harmonisant aux couleurs du bâtiment principal;*
- c. *Être situé en cour arrière à une distance minimale de 4 m du bâtiment principal;*
- d. *Être dissimulée de la voie publique par une clôture opaque ou un écran tampon (c. f. chapitre 20);*
- e. *En tout temps être à une distance minimale de 5 m de toutes lignes de propriété;*
- f. *Être installé sur une surface nivelée et gravelée et ne jamais être surélevé de plus de 60 cm;*
- g. *Un maximum de deux (2) conteneurs ou remorques est permis pour les usages des groupes industriels, agricoles, forestiers et pour les commerces contraignants;*
- h. *L'empilement de tel conteneur ou remorque est strictement prohibé;*
- i. *En aucun cas il ne peut servir à héberger des personnes ou des animaux.*

Les points b, c et d s'appliquent uniquement pour les usages du groupe commerces contraignants »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE

POUR : 6

CONTRE : 0

ADOPTÉ

8.2 2016 11 205 Inspecteur en bâtiment

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De ne pas renouveler l'entente intermunicipale une ressource en inspection de bâtiment et environnement avec la MRC de Coaticook et de mettre fin à l'entente actuelle;

De continuer à partager le logiciel des permis avec les autres municipalités déjà utilisé par celle-ci;

La MRC de Coaticook continue de conserver la licence du logiciel et facture les municipalités déjà utilisatrice du logiciel des permis;

De faire parvenir la présente résolution au directeur général de la MRC de Coaticook;

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

9.1 2016 11 206 Fossé du chemin Vanasse

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas réaliser les travaux demandés par monsieur Roger Désorcy, de creuser et nettoyer le fossé du chemin Vanasse, débutant à l'intersection du chemin Perreault sur une longueur de ± 100 mètres;

De s'adresser à la MRC de Coaticook afin d'obtenir plus d'informations pour réaliser les travaux dans le cours d'eau et de vérifier si le cours d'eau est éligible à une subvention du MAPAQ.

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9.2 2016 11 207 Fossé du chemin du Petit Cordon

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

De réaliser les travaux demandés par monsieur Sylvain Hébert, de creuser et nettoyer le fossé du chemin Petit Cordon, débutant à l'intersection du chemin Sainte-Croix sur une longueur de ± 275 mètres;

D'autoriser le nettoyage du fossé et de déposer les résidus à ± 1 mètre de l'emprise du chemin (largeur du chemin 40 pieds);

D'autoriser un budget de ± 3 h de travail à 120 \$ l'heure plus les taxes à la firme Scalabrini & fils inc;



VOTE POUR 4 CONTRE : 2 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

10.1 2016 11 208 Résolution pour accepter la soumission pour la collecte des ordures ménagères et des matières compostables

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 20 octobre 2016 à 11 h en présence de madame Brigitte Desruisseaux, adjointe administrative, monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement, madame Nathalie Veilleux, Stanley & Dany Taylor Transport Inc. et monsieur Daniel Bernier de Sani-Estrie inc.

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat concernant le ramassage des ordures ménagères et matières compostables à Stanley & Dany Taylor Transport Inc. débutant le du 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019.

Que la soumission déposée est comme suit :

- Pour l'année 2017, la somme de 29 215.15 \$ incluant les taxes
- Pour l'année 2018, la somme de 29 361.22 \$ incluant les taxes
- Pour l'année 2019, la somme de 29 654.83 \$ incluant les taxes

- Pour un montant total de 88 231.20 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans.

QUE le maire monsieur Bernard Marion le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

2. Loisirs et culture

12.1 2016 11 209 Nommé un représentant à Acti-Sport



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer monsieur le conseiller Jacques Ménard à représenter la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton à Acti-Sports de la MRC de Coaticook;

QUE la municipalité sera membre actif d'Acti-Sports de la MRC de Coaticook et son représentant aura droit d'exercer son droit de parole et de vote.

De transmettre copie de la présente résolution à madame Cassandra Comtois, agente de développement en loisirs.

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.2 2016 11 210 Reconnaissance de deux organismes à but non lucratif

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas accorder l'utilisation gratuite des locaux du Centre communautaire aux organismes suivants :

- Club Quad Estrie Sud
- Club de motoneige des Blancs-Sommets

D'informer les deux organismes qu'ils peuvent utiliser le Centre communautaire en suivant la politique de location en vigueur;

D'utiliser gratuitement une salle pour la première rencontre et que votre Club se rende conforme à la politique pour les autres réunions.

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1 2016 11 211 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance pour le mois d'octobre 2016 est déposée et adoptée par les membres du conseil.

VOTE POUR 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ



14. Trésorerie

14.1 2016 11 212 Adoption des comptes à payer au 7 novembre 2016

Considérant que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois d'octobre 2016;

Considérant que le directeur général dépose des comptes payés durant le mois d'octobre 2016

Considérant que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 7 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'octobre 2016 du chèque/dépôt 500565 au chèque 500591 pour un montant de 12 855.35 \$;

De ratifier le paiement des comptes fait durant le mois d'octobre 2016 soit :

Les chèques et les prélèvements payés après la séance du 3 octobre 2016.

- Chèque 3892 au 3898, au montant de 3 225.89 \$
- Prélèvement 13730 au 13743, au montant de 7 398.10 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 41 640.61 \$:

- du chèque 3899 au 3910 pour un montant de 17 918.57 \$
- du dépôt direct 159 au 172 pour un montant de 23 722.04 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.2 Dépôt de rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2016

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépense pour le mois d'octobre 2016

14.3 Dépôt du rapport financier au 20 octobre 2016

14.4 2016 11 213 Surplus réservé du Service d'animation estivale (S.A.E)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le virement du surplus non affecté au surplus affecté en Service d'animation estivale (S.A.E.), au numéro de grand livre 59 11700 000, d'une somme de 13 820 \$ des années antérieures et l'année 2016 la somme de



1 079 \$ pour une somme totale de 14 899 \$;

D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et à faire parvenir la présente résolution aux vérificateurs.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Rien à signaler.

16 2016 11 214 Levée de la séance régulière

Considérant l'ordre du jour épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit levée, il est 21 h 43.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

<p>Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p>	<p>Réjean Fauteux Directeur général et secrétaire-trésorier</p>
--	--

